

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### **Arrêté du 8 novembre 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>e</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en région Ile-de-France**

NOR : INTA2133031A

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 8 novembre 2021, sans préjudice des dispositions législatives et réglementaires relatives aux emplois réservés aux bénéficiaires du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article 33 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, est autorisée, au titre de l'année 2022, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2<sup>e</sup> classe de l'intérieur et de l'outre-mer pour les services localisés en région Ile-de-France.

L'annexe du présent arrêté fixe le calendrier prévisionnel d'organisation des concours susmentionnés.

Le nombre de postes offerts pour chacun des concours sera fixé par arrêté ministériel.

Les formulaires d'inscription sont disponibles :

- par téléchargement sur le site internet du ministère de l'intérieur : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) à la rubrique « Le ministère recrute – Filière administrative – Les recrutements » ;
- par voie postale en joignant une enveloppe (format A 4) affranchie au tarif en vigueur pour une lettre jusqu'à 100 g (libellée aux nom et adresse du candidat) au ministère de l'intérieur, SG/DRH/SDRF/BRPP/Section concours, 27, cours des Petites-Ecuries, 77185 Lognes.

L'enregistrement de l'inscription s'effectue au choix du candidat :

- par voie électronique sur le site internet du ministère de l'intérieur (même adresse) ;
- par voie postale. Le candidat adresse son dossier d'inscription au ministère de l'intérieur, SG/DRH/SDRF/BRPP/Section concours, 27, cours des Petites-Ecuries, 77185 Lognes.

Tout dossier incomplet ou mal renseigné est rejeté.

En vue des épreuves, les candidats adressent les documents requis pour l'inscription au plus tard à la date de clôture des inscriptions fixée à l'annexe du présent arrêté.

Les candidats en situation de handicap peuvent obtenir des aménagements d'épreuve. Ils doivent pour cela produire un certificat médical établi par un médecin agréé, daté de moins de 6 mois avant le déroulement des épreuves et précisant la nature des aides et aménagements sollicités.

La date limite d'envoi (le cachet de la poste faisant foi) ou de dépôt du certificat médical au service organisateur est fixée à trois semaines avant le début des épreuves, délai de rigueur, conformément au décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap.

La composition du jury fera l'objet d'un arrêté du ministre de l'intérieur qui sera affiché, de manière à être accessible au public, sur les lieux des épreuves pendant toute leur durée ainsi que, jusqu'à la proclamation des résultats, dans les locaux de la sous-direction du recrutement et de la formation et sur le site internet du ministère de l'intérieur.

ANNEXE  
CALENDRIER PRÉVISIONNEL D'ORGANISATION DES CONCOURS

| Concours   | Session | Inscriptions<br>par voie électronique<br>ou postale<br>(le cachet de la poste<br>faisant foi) |  |  | Épreuves d'admissibilité |                      | Épreuves d'admission |                               |  |
|--|---------|---|--|--|--------------------------|----------------------|----------------------|-------------------------------|--|
|  |         | Date<br>d'ouverture<br>des inscriptions   | Date<br>limite<br>de retrait<br>du formulaire<br>d'inscription | Date<br>de clôture<br>des inscriptions | Date                     | Lieu                 | Date                 | Lieu                          | Date<br>limite<br>d'envoi<br>des documents<br>en vue des épreuves<br>par voie<br>électronique<br>ou postale<br>(le cachet<br>de la poste<br>faisant foi) |
| Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe<br>(concours externe) | 2022    | 30 novembre 2021  | 3 janvier 2022   | 3 janvier 2022                         | 10 mars 2022             | Région Île-de-France | /                    | Communiquée<br>ultérieurement | Région Île-de-France   |
| Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe<br>(concours interne) | 2022    | 30 novembre 2021  | 3 janvier 2022   | 3 janvier 2022                         | 10 mars 2022             | Région Île-de-France | /                    | Communiquée<br>ultérieurement | Région Île-de-France   |